



## *Enseigner : quelle éthique* **Eirick Prairat<sup>1</sup>**

Collection Éclairer, Canopé, 98 p.

ISBN : 978-2-240-03881-4

Date de parution : 01/10/2015

[Présentation en ligne<sup>2</sup>](#)

Note de lecture de Viviane Youx

Dans ce court ouvrage, Eirick Prairat interroge la profession d'enseignant à la lumière des valeurs : pourquoi la morale et l'éthique sont-elles indispensables pour penser le métier, à la fois dans ses permanences et ses évolutions ? La professionnalisation de l'enseignement s'est inscrite dans une technicité qui ne suffit pas pour répondre aux questions que nous nous posons en présence – et en l'absence – des élèves. « Ainsi, l'on ne peut penser la professionnalisation enseignante en dehors de toute considération éthique, c'est une évidence<sup>3</sup> », et c'est cette évidence qu'il questionne dans son ouvrage.

### **Trois vertus professionnelles : tact, sens de la justice et sollicitude**

Dans un premier chapitre, l'auteur commence par distinguer et comparer les termes *morale* et *éthique* qu'il replace dans l'histoire de la philosophie. Puis, à propos de la morale professionnelle, il examine et discute trois grandes options – le *déontologisme* ou l'exigence du devoir, le *conséquentialisme* ou le souci des conséquences, et le *vertuisme* ou la primauté de la vertu – qui lui permettent de définir l'éthique enseignante. Postulant que le professeur a des devoirs et des vertus, Erick Prairat présente l'éthique enseignante comme un « déontologisme tempéré qui requiert pour s'exercer pleinement trois vertus : le tact, le sens de la justice et la sollicitude<sup>4</sup> ». Ces trois vertus professionnelles, tournées vers autrui et vers la relation, ouvrent la voie à un travail de formation, où elles peuvent être explicitées et contextualisées en s'appuyant sur des expériences professionnelles.

### **La déontologie de l'enseignement**

À partir des déontologies élaborées par d'autres professions, et des devoirs qui incombent concrètement à un professionnel, l'auteur élabore d'abord un cadre de réflexion sur les fonctions et les normes d'une déontologie. Si on l'applique à l'enseignement, ce sont quatre principes axiologiques qui se dégagent : les principes d'éducabilité, d'autorité, de respect et de responsabilité. Comme une déontologie n'est efficace que si elle est simple à appliquer, Erick Prairat propose, dans une perspective minimaliste, trois règles : la sobriété normative, le souci de la stabilité et l'exigence d'abstention. Et il rappelle que le code de déontologie qu'il a déjà publié

---

<sup>1</sup> Eirick Prairat, professeur à l'Université de Lorraine et membre de l'Institut universitaire de France – IUF (chaire des sciences et philosophie de l'éducation)

<sup>2</sup> <https://www.reseau-canope.fr/notice/enseigner-quelle-ethique.html>

<sup>3</sup> p. 11

<sup>4</sup> p. 35

peut fournir un prétexte pour « ouvrir le débat sur les normes qui organisent et structurent l'activité de l'enseignement<sup>5</sup> ».

Les pistes de réflexion et les principes développés par Erick Prairiat constituent un outil précieux pour penser la formation aux questions éthiques et déontologiques ; et l'auteur conclut en proposant qu'elle s'organise « en quatre moments : la clarification conceptuelle, le travail sur les dilemmes, la présentation critique et l'immersion accompagnée<sup>6</sup> ». La profession enseignante peut-elle se penser sans se référer aux valeurs, aux choix et aux engagements qui lui sont inhérentes ?

---

<sup>5</sup> p. 84  
<sup>6</sup> p. 90